

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Nombre de Conseillers

En Exercice : 12

Présents : 09

Procuration 02

Votants 11

Le 15 avril deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

Date de convocation : Le 8 avril 2022

PRESENTS Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck, M BERTRAND Cyrille, Mme MAUZE Nathalie, M ALGIERI Fabrice, Mme BOURIAUD Odile, Mme SOUBRANT Maryse, M ROUSSEAU Christian

ABSENTS EXCUSES : M LAUNAY Christian (donne pouvoir à M ROUSSILLAT Franck), M BIDOU Sébastien (donne pouvoir à Mme Viviane DUPEUX), M Cyrille CLEMENCON

SECRETAIRE DE SEANCE : M ALGIERI Fabrice

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les points à l'ordre du jour concernant l'approbation du compte de gestion 2021, ainsi que le vote du compte administratif 2021 sont reportés à une séance ultérieure du fait que le compte de gestion définitif n'a pas été transmis par la trésorerie à ce jour. Elle rappelle que ce compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le point suivant à l'ordre du jour est le vote du budget 2022

VOTE DES TAUX (taxe foncière)

Madame le maire rappelle que le Code Général des Impôts prévoit que les conseillers municipaux votent chaque année les taux fiscaux : taxes foncières (bâti et non bâti).

Il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale en 2022 et de maintenir les taux de 2021.

Le Conseil Municipal délibère et adopte cette proposition.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les taux fiscaux pour 2022 sont fixés comme suit :

- | | | |
|---|---|--------|
| - | Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : | 34.01% |
| - | Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : | 43.53% |

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 ET VOTE DU BUDGET 2022 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les propositions de la commission des finances pour le budget 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	787 620.34	787.620.34 dont 160 018,30 d'excédent reporté estimé
Investissement	378 372.14	378 372.14 dont 161 783,37 d'excédent reporté estimé

CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUAIRE DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel affilié à la CNP arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

CONTRAT SIVU (repas à domicile)

Madame le Maire expose au conseil municipal les modalités d'adhésion au SIVU (Syndicat Intercommunal à vocation Unique) pour le maintien des personnes dans leur milieu.

Cette adhésion permettrait d'avoir le service (repas à domicile) pour les personnes âgées et à handicap.

Une participation annuelle de la Commune est demandée par habitant, fixée selon un mode de calcul défini chaque année par le SIVU, ainsi qu'une participation de 3,50€ par repas distribué.

Le conseil municipal, après l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer au SIVU.

ACHAT DE PARCELLE PUY CHAILLAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain par le propriétaire des gîtes du Puy Chaillaux, demande à laquelle il avait été proposé un prix de 12€ du m².

Après étude de cette proposition, il nous fait une nouvelle proposition au prix de 9€ le m². Sachant qu'il accepte de prendre en charge l'ensemble des frais afférents à cette acquisition, (bornage, frais notariés), que cette parcelle n'était pas intégrée dans les lots mis à la vente dans le projet du lotissement et restant donc à l'entretien de la Commune, le Conseil Municipal accepte la proposition de prix faite par le propriétaire des gîtes, à hauteur de 9€ du m².

Le conseil municipal, après l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider cette proposition à hauteur de 9€ du m².

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux fibre : suite à une réunion avec Orange, les travaux de la fibre vont commencer prochainement. Trois armoires de répartition vont être installées, à Clérat, au carrefour de la route d'Aube - La Grande Breuille et à l'entrée du bourg.

Concernant le village de Jupille, les travaux seront exécuté par le Syndicat DORSAL, en accord avec Orange.

- Travaux Le Theil-Courtille sécurisation ligne Enedis : les travaux sont terminés, une prochaine réunion avec Enedis doit avoir lieu le 2 juin 2022 pour réceptionner les travaux et programmer le basculement de la ligne. Une information sera faite en amont.

Clôture de la séance 20H25